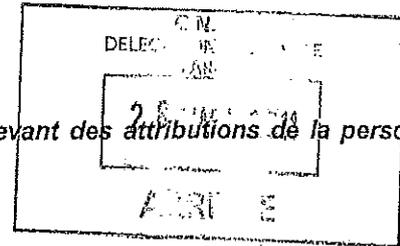




DEC100211DR01 UMR8129

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100028ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean Nicod, dont le Directeur est Monsieur François RECANATI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme DOKIC, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme DOKIC, directeur d'études, délégation est donnée à Vincent GAUDEFROY, technicien classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 Décembre 2010

le Directeur